



TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS

#fiersduloiretcher: la campagne de l'Agence d'attractivité qui met à l'honneur le département

p.4



Grêle, gel et sécheresse : le point sur les calamités agricoles

p.15



Dossier de l'édition

Crise énergétique, prix des intrants et de l'alimentation animale...

Quelle conjoncture pour les filières ?

p.6



Les brèves de l'agriculture	4
Dossier : Crise énergétique, prix des intrants et de l'alimentation animal, quelle conjoncture pour les filières ?	6
La gazette des groupes	10
La Chambre à votre service	12
Réglementation	14



Arnaud BESSÉ,
Président de
la Chambre
d'agriculture
de Loir-et-Cher

MOTIONS

DE LA SESSION ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

INFLATION ET SITUATION ÉCONOMIQUE

Considérant le contexte inflationniste lié notamment à la reprise économique post pandémie, à la tension sur les approvisionnements au niveau mondial, et à la guerre en Ukraine, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher alerte sur le risque de difficultés de trésorerie que pourraient rencontrer certaines exploitations agricoles, notamment les jeunes installés, ainsi que sur le risque d'abandon de projet d'investissement.

« Il est important d'être vigilants sur la cohérence entre l'ambition de souveraineté alimentaire et les moyens à apporter au niveau de la production et de la logistique pour y parvenir sur notre territoire »

INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Considérant le rôle essentiel de l'accompagnement des porteurs de projet et de la DJA dans le cadre du parcours à l'installation contribuant à une majorité d'entreprises agricoles viables économiquement après les 5 premières années de l'installation, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher s'inquiète des délais contraints et exigés afin que tous les dossiers soient finalisés pour 2022.

« Il est nécessaire qu'aucun projet d'installation ne soit décalé pour des raisons administratives ou budgétaires dûes au changement de procédure pour l'attribution de la DJA (Dotation pour Jeune Agriculteur) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle PAC en charge du Conseil Régional à compter du 1^{er} janvier 2023 »

DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE

Constatant la recrudescence des dégâts des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) (corvidés), et de la faune sauvage et, considérant l'impact de ces dégâts sur l'économie des exploitations et le moral des agriculteurs, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher demande la modification et la simplification des modalités de régulation des ESOD sans que les mesures de protection des cultures et des élevages génèrent de nouvelles charges pour les agriculteurs.

« Il est considéré un risque de voir disparaître l'agriculture dans certaines zones du département, lié aux découragements face à la destruction des cultures et des prairies dans un contexte économique très tendu »

SÉCHERESSE, CONJONCTURE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Considérant les épisodes de grêle du mois de juin qui ont endommagé à des intensités variables une partie du sud du département, impactant notamment le vignoble malgré le réseau de lutte anti-grêle, la dégradation des prairies au regard de cette sécheresse historique et ces dernières années agricoles difficiles économiquement pour un certain nombre d'exploitations agricoles et forestières, la Chambre d'agriculture alerte sur les difficultés de trésorerie de certains élevages, le désarroi des éleveurs et les conséquences de l'abandon de l'élevage sur certaines exploitations et de la fermeture de certains territoires.

« L'impact économique au niveau des élevages ruminants et équins mais aussi les conséquences des très fortes chaleurs sur les animaux sont inquiétants. La Chambre d'agriculture assure le plein engagement de ses services et d'Aide Agri 41 dans l'accompagnement des entreprises agricoles sinistrées ainsi que celui des chefs d'entreprises avec le renforcement de la Cellule REAGIR et Passer le Cap »

GESTION DE L'EAU

La chambre d'agriculture partage les conclusions du Varenne de l'Eau et de l'adaptation au changement climatique. Il y a urgence à agir pour garantir la pérennité de nos agricultures, de leurs productions et de leur ancrage à la fois social et économique dans nos territoires.

« La Chambre d'agriculture affirme sa volonté d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur le département ainsi que d'apporter le conseil à l'ensemble des agriculteurs pour assurer l'adaptation de leur entreprise et de leur système au changement climatique »

MOTIONS

DE LA SESSION ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

COÛT DE L'ÉNERGIE

Considérant que les coûts de production explosent dans les exploitations agricoles mais, que leur progression est très contrastée selon les OTEX en fonction de leur exposition à la hausse des prix de l'énergie, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher alerte sur la nécessité que les agriculteurs soient accompagnés dans la compréhension de leurs contrats et de leurs factures énergétiques ainsi que dans les mesures à prendre.

« Les mesures de soutien pour le paiement des factures de gaz et d'électricité en 2022 mais aussi celles applicables aux entreprises en 2023 doivent être accessibles aux entreprises agricoles »

GRIPPE AVIAIRE

Considérant que la France traverse un quatrième épisode de grippe aviaire particulièrement meurtrier qui touche désormais l'ensemble des élevages français, la Chambre d'agriculture réaffirme la nécessité que les tests réalisés par les éleveurs soient pris en charge par l'Etat. Elle demande que toutes les mesures soient anticipées par les services de l'Etat, la profession agricole, les organismes bancaires afin d'intervenir efficacement auprès des opérateurs en cas d'aggravation de la situation.

« Suite à la phase d'expérimentation débutée en mai 2022, la mise en place de la vaccination comme outil complémentaire des règles de biosécurité, et la surveillance des oiseaux doivent être actées pour les pays européens »

INFLATION, CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Considérant la rapidité d'inflation des prix, la forte hausse de l'énergie, des engrais, des produits phytosanitaires, de l'alimentation animale mais aussi de l'ensemble des matières premières et des services liés aux investissements et travaux dans leur ensemble, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher s'inquiète de l'avenir de l'élevage sur notre territoire dans ce contexte et des conséquences de sa disparition.

« Les effets ciseaux entraînent une inflation décalée entre les charges et les produits de par les cycles de production agricoles nécessairement longs »

PHOTOVOLTAÏQUE

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher souligne l'enjeu de l'autonomie énergétique des entreprises agricoles et des perspectives à construire avec le développement du photovoltaïque et exige le respect de la charte départementale sur l'énergie photovoltaïque, de privilégier les installations sur les surfaces en toiture et sur les surfaces impropres à l'agriculture.

« Le travail mené par Chambres d'Agriculture France et l'ADEME pour préciser l'agrivoltaïsme doit être pris en compte systématiquement pour évaluer les projets »

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Considérant que la taxe pour frais de Chambres d'agriculture finance les missions de services publics déléguées aux Chambres et les missions d'intérêt général confiées aux Chambres, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher réaffirme le rôle essentiel des Chambres d'agriculture, qui créent de la valeur pour tous les agriculteurs et dans tous les territoires en étant actrices du renouvellement des générations et de la transition des systèmes pour contribuer à la souveraineté alimentaire dans un contexte de changement climatique et d'attentes sociétales.

« Le temps consacré aux missions de services publics et d'intérêt général est en constante augmentation ces dernières années pour accompagner les crises, réaliser les actions du Contrat d'Objectifs et de Performance et contribuer au dialogue constructif entre agriculture et société »



ILS SONT FIERS DE LEUR JOB, LEUR ENTREPRISE, ET ILS LE DISENT !

#fiersduloiretcher

L'Agence d'attractivité de Loir-et-Cher propose de découvrir, au travers de plusieurs portraits et interviews, des femmes et des hommes qui illustrent le doublé gagnant de la vie en Loir-et-Cher : un emploi qui a du sens, dans un cadre de vie remarquable.

Pour cette campagne, la filière agricole a été mise en avant avec la participation de Lola et Amandine de la Chèvrerie du Fay, en partenariat avec l'AOC Selles/Cher. Les deux cousines se sont installées sur l'exploitation familiale en 2020, l'aboutissement d'un projet rêvé depuis leur enfance !

Cette jolie campagne de l'Agence d'attractivité s'est déroulée sur l'ensemble du mois de novembre, à travers plusieurs lieux d'affichage et une campagne numérique, l'objectif étant de mettre en lumière la vie professionnelle et le cadre de vie du département. Ensemble, soyons #fiersduloiretcher !

La campagne est à découvrir ou redécouvrir à ce lien : <https://loiretcher-attractivite.com/travailler/portraits-de-passionnes/>

COMMUNIQUER POSITIVEMENT VERS DIFFÉRENTS PUBLICS

Il n'est pas toujours aisé de communiquer sur son métier, ses pratiques ou ses produits lorsque l'on est agriculteur. La multiplicité des publics (journalistes, résidents, institutions...) complique d'autant plus l'exercice. La communication agricole s'ouvre aujourd'hui au plus grand nombre et il est essentiel que chaque exploitant ait les moyens de s'exprimer sur les différentes thématiques liées à l'agriculture.

Afin de vous aider et de vous fournir des clés pour communiquer efficacement vers différentes cibles, la Chambre d'agriculture a créé un espace dédié sur son site internet, où vous retrouverez différents conseils et supports déjà à votre disposition.

Trois webinaires thématiques sont également organisés en début d'année 2023 pour vous permettre d'échanger avec des professionnels ou avec le grand public. Vous pouvez également faire remonter vos besoins et questions afin que l'espace s'enrichisse et que de nouveaux supports ou rencontres voient le jour.

Retrouvez les informations sur notre site, rubrique « je suis agriculteur » : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

Contact : cecile.grosseuvres@loir-et-cher.chambagri.fr



LE CHIFFRE DE L'ÉDITION

C'est le nombre d'anciennes plateformes qui sont aujourd'hui regroupées sous le site formalites.entreprises.gouv.fr !

10

Le Gouvernement a lancé en 2022 un plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels. Ce nouveau site servira aux formalités administratives des entreprises ayant trait à la création, la modification ou la cessation d'activités.

formalites.entreprises.gouv.fr



Retenez l'information, au 1^{er} janvier 2023, formalites.entreprises.gouv.fr se substituera aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et à leurs sites.



ORIENTATION : POURQUOI PAS L'AGRICULTURE ?

En 2023, la CCI du Loir-et-Cher organise sa traditionnelle **Nuit de l'Orientation**, un événement qui propose aux jeunes et à leur famille d'aborder la question de l'orientation en toute sérénité. L'agriculture fait partie des secteurs à découvrir avec la présence d'exploitants, de structures agricoles dont la Chambre d'agriculture.

Un moyen convivial d'attirer les jeunes, du collégien à l'étudiant, vers des emplois agricoles en leur présentant le panel de métiers accessibles. Rendez-vous le 27 janvier 2023 au Jeu de Paume à Blois à partir de 17h00.

loir-et-cher.cci.fr/evenement/nuit-de-lorientation



CONFÉRENCE ESI : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

A l'heure de la sobriété énergétique, la Chambre d'agriculture a participé à la troisième édition du dispositif ESI sur la thématique « **la transition écologique comme vecteur de bénéfices multiples et de croissance** ».

Trois tables rondes ont permis à des entreprises du département de témoigner sur leurs pratiques exemplaires et les accompagnements reçus pour réussir.

Pour l'agriculture, Benoit Cadart du Château de Quinçay à Meusnes, Martine Chedeville des Serres de la Gitinière à Soings-en-Sologne et Hubert Marseault du GAEC du Gros Chêne à Couddes ont présenté leur expérience, avec un conseiller de la Chambre d'agriculture.

Un speed meeting permettant de développer son réseau a conclu la rencontre.



DE BELLES VENDANGES EN 2022 !

Pour ce millésime 2022, les vendanges ont commencé le 16 août en Loir-et-Cher par la récolte de cépages servant à produire des vins effervescents. Elles viennent conclure une année culturale difficile pour les viticulteurs, entre gel de printemps, grêle et sécheresse.

La floraison s'est déroulée dans de bonnes conditions début juin. Cependant, pour un même cépage, des écarts importants de maturité ont été observés (8 à 10 jours) selon l'état de stress hydrique des parcelles.

La récolte a montré des disparités très importantes entre les zones impactées par la grêle (environ 500 ha touchés) et celle non impactées où la récolte est satisfaisante, à relativiser en fonction du déficit hydrique. Cette année précoce est une belle promesse au niveau qualité mais le rendement reste moyen et hétérogène selon les territoires.

Comment caractériser nos vins 2022 ? Les vins blancs sont complexes et peu acides, les rosés sont gourmands avec une belle couleur. Quand aux rouges, ils sont très riches en matière colorante, structurés et surtout présentent de beaux tanins ronds et soyeux. Le Touraine primeur, sorti le 17 novembre, a lancé le millésime, précédant les premiers vins de 2022 qui sont en cours de conditionnement.

Contact : laboratoire@loir-et-cher.chambagri.fr

L'ÉVÉNEMENT À VENIR

Conférence Industries Agro-Alimentaires

> le 13 mars 2023, à Blois



En partenariat avec le Village by CA, la CCI, Dev'Up et l'Agence d'attractivité, la Chambre d'agriculture organise une conférence autour des industries agro-alimentaires. Au travers d'un état des lieux et de témoignages, une mise en lumière des forces vives de ce domaine d'activités, souvent méconnu et pourtant bien implanté dans notre département, sera effectuée. Cette conférence sera également l'occasion de faire un focus sur l'innovation et les synergies avec l'agriculture, développées notamment avec le soutien de la Chambre d'agriculture.



Crise énergétique, prix des intrants et de l'alimentation animale... Quelle conjoncture pour les filières ?

Déjà touché par les aléas climatiques, la sécheresse, la canicule ou encore la grêle, le milieu agricole est aujourd'hui frappé par l'inflation et la crise énergétique. L'explosion des coûts de l'énergie impacte grandement l'ensemble des filières agricoles et met en danger certaines entreprises à travers le pays. A cette crise énergétique s'additionnent d'autres circonstances comme le coût et la disponibilité des intrants, le coût de l'alimentation animale ou encore le pouvoir d'achat des consommateurs.

La crise s'explique en premier lieu par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation menace en effet les pays de l'Union Européenne d'un arrêt, partiel voire complet, des importations de gaz russe et fait craindre une pénurie cet hiver. Cependant, le conflit russo-ukrainien n'endosse pas seul l'entière responsabilité de cette situation.

En effet, de nombreuses centrales nucléaires françaises sont à l'arrêt depuis plusieurs mois. La maintenance du parc nucléaire français ayant pris énormément de retard pendant la crise sanitaire covid-19, il est aujourd'hui obligatoire de mettre à l'arrêt les centrales afin de réaliser des mesures de contrôle mais aussi de faire des réparations lorsque cela s'avère nécessaire.

La combinaison de ces deux événements entraine la crise que nous connaissons aujourd'hui, une crise énergétique internationale impactant l'ensemble de la société.

Des contrats d'énergie dont les prix explosent

Les contrats d'énergie sont arrivés à échéance en décembre 2022 et les nouvelles conditions de

contractualisation font apparaître une augmentation brutale du prix du mégawatt-heure. Les tarifs pour l'électricité ont ainsi explosé avec des augmentations comprises entre 400% et 500% !

Mais quelles solutions pour les agriculteurs ? À travers la France, certains exploitants font le choix de retarder voire de stopper certaines cultures, tandis que d'autres signent des contrats dont ils ne savent s'ils pourront honorer les factures.

Hausse du prix des intrants

À cette crise énergétique s'ajoute l'augmentation des prix des engrais, ces produits étant devenus une denrée rare dont le coût a augmenté de plus de 130% au cours des derniers mois. La hausse du prix du carburant est plus modérée mais s'élève malgré tout à plus de 50%. (Cf graphique 1)

L'élevage fortement impacté

Les prix de l'alimentation animale subissent également une hausse, aux alentours de 30%, suite à l'envol du prix des céréales avec le conflit russo-ukrainien (Cf graphique 2). Et coup de grâce pour l'élevage, le retour en force de l'influenza aviaire a conduit à l'abattage d'un grand nombre de volailles.

L'ensemble de ces événements fait aujourd'hui craindre une pénurie d'une ampleur inédite cet hiver dans les rayons des magasins.

Quels projets et alternatives ?

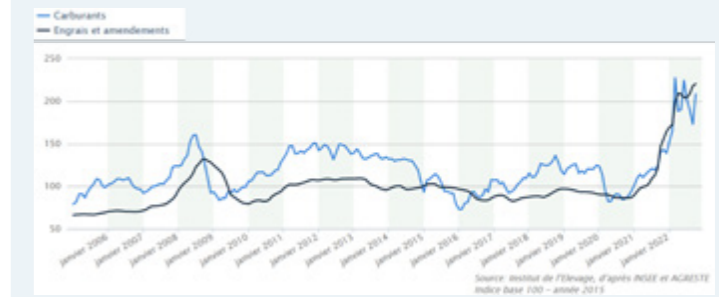
Des agriculteurs qui modifient leur organisation et leurs pratiques

Les exploitants sont diversement impactés selon leur filière. En viticulture, les vignerons font par exemple face à une explosion du prix de la bouteille, le coût de celle-ci ayant augmenté de plus de 50%. Des alternatives sont recherchées et la Chambre d'agriculture participe notamment à la création d'une filière de consigne des bouteilles en verre. Un projet qui prend tout son sens compte tenu de la conjoncture actuelle.

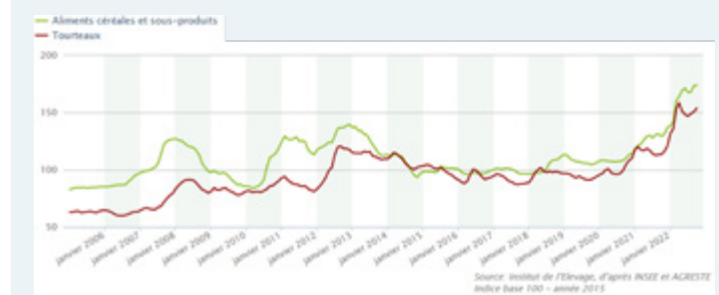
Du côté des grandes cultures, la hausse du coût de l'énergie a un impact très fort chez les irrigants, la grande majorité des installations d'irrigation utilisant l'électricité comme énergie. Une très grande variabilité de situation est observée en fonction du type et de la date du contrat mais également du fournisseur. L'impact varie ainsi de + 100% à +500% de hausse du coût de l'électricité.

Cette hausse du coût de l'énergie associée au risque que les quotas d'eau soient en baisse entraine des

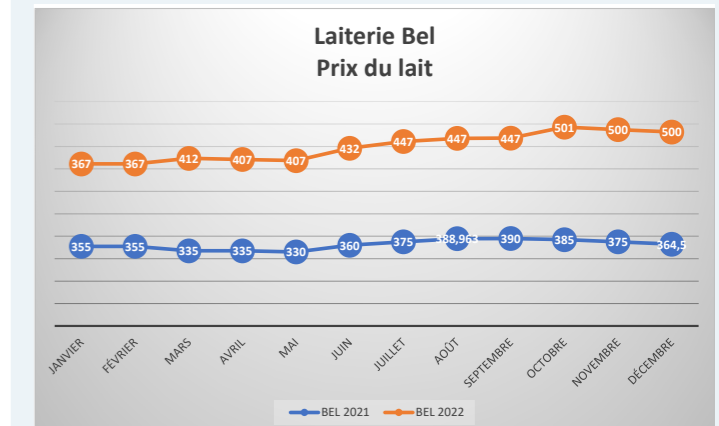
Énergie, alimentation animale, lait et céréales Quelles évolutions de prix ?



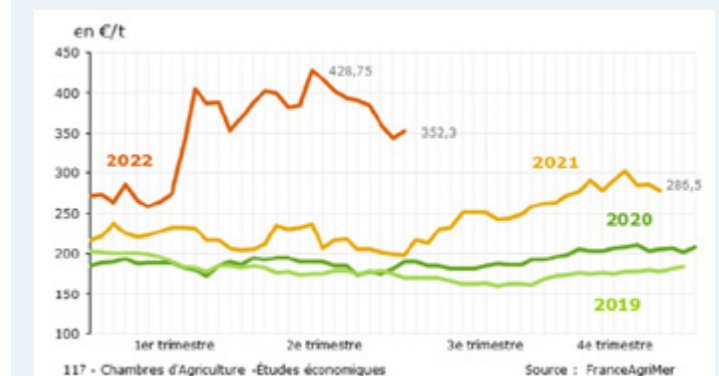
Graph.1 : évolution des prix de l'énergie (carburant et engrais)



Graph. 2 : évolution des prix de l'alimentation animale (céréales et tourteaux)



Évolution du prix du lait (laiterie Bel). Les tendances nationales sont identiques, la demande à l'export tirant le prix du lait à la hausse.



Évolution du prix du blé tendre sur les deux premiers trimestres 2022. Des prix favorables aux céréaliers, liés notamment au conflit russo-ukrainien.

modifications d'assolements au profit des cultures d'automne et vers des cultures moins gourmandes en eau sur les assolements 2023. Le nombre d'hectares de culture de maïs et de soja est ainsi en baisse.

La Chambre d'agriculture au service de la performance des agriculteurs

L'agriculture, comme l'ensemble de la société, est fortement touchée par cette crise énergétique mais subit également de plein fouet l'augmentation du coût des intrants et autres approvisionnements. Une situation difficile pour une grande partie des exploitations. Pour cela, la Chambre d'agriculture développe de nouveaux accompagnements.

Plusieurs offres sur la **performance économique des exploitations en élevage et grandes cultures** vous permettront de connaître votre coût de production et ainsi d'identifier vos marges de manœuvre et les leviers possibles. Pour les viticulteurs, le **référentiel du vigneron** vous apportera également de précieuses informations.

Des outils d'aides à la décision peuvent également vous aider dans la gestion de votre entreprise. Pour les irrigants, **Net'irrig** répondra à vos besoins tandis que les logiciels **Mes Sat'images et Happy Grass** vous guideront dans la conduite de vos cultures et de vos fourrages.

Le laboratoire de la Chambre d'agriculture se tient également à votre disposition pour réaliser **vos analyses RSH, de sol et de fourrages**. Obtenir ces informations vous permettra de vous positionner et ainsi de calculer vos apports et compléments au plus juste. Votre consommation d'engrais et autres approvisionnements sera ainsi effectuée selon vos besoins réels.

Enfin, **notre conseil technique, disponible dans l'ensemble des filières**, vous permettra d'être accompagné dans vos choix et ainsi d'améliorer votre performance technico-économique. Echanger avec un conseiller et vos pairs peut être rassurant et vous donnera des pistes et clés de travail.

Ces accompagnements sont des solutions rapides et efficaces d'adaptation au contexte actuel. Il existe d'autres travaux que vous pouvez envisager à long terme, notamment pour **l'autoconsommation en énergie de votre exploitation à travers par exemple le photovoltaïsme**. Notre conseiller Energie, Romain Nandillon vous éclairera et vous guidera dans votre projet.

Témoignages d'exploitants Quel est le ressenti des filières ?

Les filières sont diversement impactées par ces différentes crises. Fromagers, viticulteurs, céréaliers, éleveurs ou producteurs de légumes, comment cette situation est-elle vécue dans vos exploitations ?



Cyril Desloges, viticulteur à Monthou/Cher

En viticulture, nous ressentons particulièrement la crise avec les problèmes d'approvisionnement et l'augmentation du prix de la bouteille de verre qui a doublé en à peine deux ans. On subit également la hausse du coût du carton des emballages et dans une moindre mesure celle du prix des bouchons, étiquettes et capsules. Maintenant, nous devons anticiper au maximum nos commandes car nous sommes sur 3 à 6 mois de délais de livraison, si notre commande n'est pas purement et simplement annulée quelques jours avant la réception prévue. Pour le moment, j'ai le plein de GNR et nous sommes dans des mois de faible consommation d'électricité contrairement à la période estivale où nous climatisons nos chais. Au niveau des intrants, une grosse augmentation du prix est annoncée pour 2023, j'attends que mon fournisseur me présente les tarifs.



Richard Jourdain, agriculteur-irrigant à Chatillon-sur-Cher

Le début de la saison 2022 a été bonne avec une demande relativement correcte et des prix de vente intéressants. Mais derrière, il y a eu les premières grèves de raffinerie, l'augmentation des prix du carburant et le marché s'est alourdi. Nous ne sommes pas de gros consommateurs de GNR donc de ce côté-là nous devrions nous en sortir. Mais l'augmentation du coût de l'électricité est terrible. Personnellement j'ai besoin d'énergie pour mon matériel d'épluchage des poireaux et ma station d'irrigation. Mon contrat se termine au 31 janvier et les tarifs se sont envolés. Je vais donc faire une sélection de culture et par exemple ne pas produire de maïs l'an prochain car cette culture est trop gourmande en eau. Concernant les engrais, nous subissons également la hausse des prix et on sait qu'on va en manquer. Il existe parfois des alternatives mais le prix est supérieur et finalement, la demande explose aussi sur ces produits. Enfin, on subit la forte augmentation du prix de la main d'œuvre, un impact sans doute ressenti par toutes les filières agricoles.

INTERVIEW

Thierry Pouch, Chef du service études et prospectives à Chambres d'agriculture France revient sur les conséquences de la crise énergétique et nous précise les perspectives pour 2023 et après.

Quel bilan peut-on tirer de 2022 ?

C'est un double-choc que nous avons vécu cette année entre hausse du prix des matières premières et crise énergétique liée au conflit russo-ukrainien.

La Russie étant le premier exportateur mondial de gaz, des répercussions sur les coûts d'achat ont été enregistrées, impactant de nombreux agriculteurs qui ont besoin d'énergie pour chauffer les bâtiments d'élevage, produire sous serre, mais aussi pour utiliser les engrais azotés.

Cependant, le ciseau des prix entre produits et intrants était plutôt favorable aux agriculteurs en cette fin d'année, car le prix des produits céréaliers a connu une progression fulgurante. L'inquiétude porte aujourd'hui sur les contrats d'électricité avec des tarifs qui peuvent passer du simple au triple.

Dans ce contexte, quelles sont les projections pour 2023 ?

La question de 2023, c'est la disponibilité des entrants. D'autres pays que la Russie peuvent nous fournir, mais on ne peut garantir que les prix proposés resteront abordables, car la logistique sera différente.

De plus, la croissance économique ralentit partout dans le monde et cette situation impacte le prix du pétrole. Même si celui-ci reste élevé, la tendance est à la baisse et on se rapproche de la moyenne des 15 dernières années, environ 80 dollars le baril.

Enfin, si les agriculteurs maîtrisent leurs charges énergétiques, ils vont malgré tout être confrontés à un problème de débouchés, car la consommation des ménages n'est pas bonne.

La mondialisation ne montre-t-elle pas ses limites à travers cette crise ?

En effet, et nous avons déjà pris conscience de notre trop grande dépendance à d'autres pays pendant la pandémie de 2020. En période de conflit comme aujourd'hui, les niveaux de dépendances sont en plein bouleversement. La Russie a les cartes en main et elle va choisir ses principaux clients pour le gaz, mais également pour la livraison de céréales.

Cette situation illustre bien les limites de la mondialisation, quand il y a un choc extérieur, on devient vite prisonnier de nos fournisseurs. Il est évident que tout ce qui a été mis en place depuis des années dépendra de la volonté des acteurs politiques, économiques et internationaux.

Comment faire face à toutes ces turbulences ?

La remise en forme du parc nucléaire est au cœur des débats et va nécessiter un fort investissement. Il y a également une effervescence pour transiter vers des systèmes d'approvisionnement moins coûteux, mais tout aussi sécurisés afin de limiter les échanges avec la Russie. Il s'agit notamment de concevoir des partenariats avec de nouveaux pays fournisseurs comme le Maroc ou encore la Norvège. Au niveau de l'agriculture, il y a un gros enjeu,

« Au niveau de l'agriculture, il y a un gros enjeu de développement des formes d'autonomie énergétique qui pourraient constituer une phase intermédiaire dans la transition énergétique. »



Thierry POUCH

celui de développer des formes d'autonomie énergétique comme la méthanisation ou le photovoltaïque. Ces solutions pourraient constituer une phase intermédiaire dans la transition énergétique. Mais ces projets sont coûteux, nécessitent l'aide de l'Etat et ne peuvent aboutir qu'à moyen ou long terme alors que le besoin est urgent.

Quelles sont les pistes à court terme pour l'agriculture ?

Les agriculteurs vont devoir surveiller leur consommation. La sobriété est de mise et des coupures d'électricité sont déjà programmées pendant l'hiver. Elles vont forcément se répercuter à tous les niveaux de production. Avant cette crise, l'agriculture française avait déjà pris en main le sujet de la réduction des intrants. Celui-ci doit être approfondi pour un dosage au plus près des besoins des cultures, dans un but environnemental mais aussi pour faire des économies.

Enfin, une autre solution peut également être de revenir sur des pratiques antérieures pour alléger les besoins d'approvisionnement.



MONTRIEUX

La filière framboise se réunit

12 octobre 2022

Le 12 octobre dernier, la Chambre d'agriculture a organisé une matinée autour de la culture de framboises à Montrieux. Deux moments-clés ont rythmé cette rencontre : la visite d'une parcelle d'essai sur le thème des variétés et la visite d'une exploitation en sol.

Une dizaine de producteurs ou futurs producteurs ont assisté à ces visites. Toute la filière, qu'il s'agisse de vente en circuit organisé, vente à la ferme, cueillette à la ferme, production conventionnelle et agriculture biologique était représentée.

Les participants ont pu découvrir les premiers résultats des essais menés par la Chambre d'agriculture. Des tests gustatifs ont été réalisés et font ressortir des différences notables.

Cependant la perception des variétés est différente selon le marché auquel elles sont destinées, circuit long ou vente directe. Cette visite a permis aux producteurs d'échanger sur les différents itinéraires culturels et modes de production.

Au delà des aspects techniques, la prise en compte des marchés et des prix de vente, les participants ont souligné l'intérêt de telles rencontres dans l'objectif de créer des références communes. Et réfléchir à la structuration d'une filière locale peut-être ?



LA MAROLLE EN SOLOGNE - COUETRON AU PERCHE

Deux demi-journées dédiées à la filière allaitante 22 novembre et 1^{er} décembre 2022

Deux demi-journées allaitantes ont été organisées fin 2022. Une journée sud-Loire, qui a réuni 10 participants, et une journée nord-Loire, qui a attiré 25 éleveurs.

Les deux demi-journées ont commencé par une visite de l'élevage accueillant, avec notamment une explication des pratiques. En seconde partie, présentation des références et échanges sur la valorisation des engrais de ferme, le pâturage dynamique et la fauche précoce, la reproduction et enfin les coûts de production en élevage allaitant ont été au cœur des discussions.

Les deux demi-journées se sont conclues par un moment convivial autour d'un buffet de produits locaux dont une partie avait été fournie par les éleveurs présents. Des rencontres qui, au vu de leur succès, seront reconduites dans les mois à venir !



BLOIS

Forum de l'installation des Jeunes Agriculteurs 41 1^{er} décembre 2022

Le Forum de l'installation, organisé par les Jeunes Agriculteurs du Loir-et-Cher, s'est tenu à la Maison de l'Agriculture de Blois en fin d'année. Le service Installation de la Chambre d'agriculture a participé à cet événement.

Cette rencontre, destinée aux lycéens des établissements agricoles du département, a pour objectif de montrer les différentes facettes de l'installation agricole. Des temps d'échanges et de présentations avec les acteurs de l'installation ont ainsi été proposés aux jeunes pour leur permettre de connaître et d'appréhender les différentes démarches tout en précisant leur projet professionnel.



CELLETES

Colloque viticole : retour sur le rendez-vous annuel des vignerons

25 novembre 2022

Le vendredi 25 novembre, le colloque viticole et œnologique de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher s'est tenu au domaine Villemade à Cellettes.

Les thématiques d'innovation et d'adaptation au changement climatique ont été abordées durant ce rendez-vous, l'objectif étant de donner aux vignerons présents des outils techniques pour mieux appréhender l'avenir.

Au milieu des cuves, amphores et barriques de toutes formes, les présentations des conseillers en viticulture et des œnologues sur le climat, les aspects structurels des vins et l'influence des contenants sur la vinification et l'élevage des vins ont pris tout leur sens.

La matinée s'est achevée par une dégustation comparative de vins du domaine, vinifiés dans des contenants différents.



PERCHE VENDÔMOIS

Rallye découverte des fermes à reprendre 25 et 26 novembre 2022

Dans le cadre de la quinzaine de la transmission / reprise, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a organisé son premier rallye des fermes à reprendre, spécial bovins lait dans le Perche.

Deux couples de porteurs de projets ont visité plusieurs fermes dont les exploitants sont proches de la retraite et cherchent - ou chercheront bientôt - des repreneurs.

Ces rencontres ont permis aux porteurs de projets de prendre conscience de la réalité de terrain, de la technicité des exploitations et du quotidien d'une exploitation laitière.

Les futurs cédants ont, quant à eux, pu présenter leur exploitation et ses spécificités et commencer à appréhender le travail de transmission à engager. Une belle opération dans le cadre du devenir de nos fermes laitières, à renouveler pour continuer à soutenir l'installation au sein de notre département.



LOIR-ET-CHER

Réunions de présentation de la Nouvelle PAC De septembre à décembre 2022

La Nouvelle PAC entre en vigueur en début d'année 2023. Afin de vous accompagner vers celle-ci, de nombreuses réunions d'informations et de présentation ont été organisées sur l'ensemble du territoire, avec la DDT dans un premier temps, puis portées par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher dans un second temps.

Les dernières réunions se sont notamment déroulées à Chauvigny-du-Perche, Josnes, Vouzon, Herbault et Selles-sur-Cher, dans le but de couvrir l'ensemble du département.

Notre conseillère, Lore Ligonnère, a ainsi présenté les nouvelles modalités puis répondu aux questions des exploitants présents pour des échanges de proximité. Des formations sont organisées en début d'année, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Formation de la Chambre d'agriculture pour obtenir les dates et vous inscrire ! Un accompagnement Diag'Pac est également disponible.

Contact : formation@loir-et-cher.chambagri.fr ou pac@loir-et-cher.chambagri.fr

CONSEIL NUMÉRIQUE



Rendre le numérique accessible à tous

Qu'il s'agisse de démarches administratives, de s'informer ou encore de gérer son exploitation, l'utilisation des outils numériques et d'internet est devenue incontournable. Mais tout le monde n'est pas à l'aise face à ces nouvelles technologies et techniques de travail. Pour lutter contre ces différences numériques et accompagner au mieux les agriculteurs, la Chambre d'agriculture propose un nouveau service : le Conseil Numérique.

« Ce nouveau service s'adresse aussi bien à des agriculteurs non-usagers du numérique, souhaitant développer des compétences dans ce domaine et découvrir les bases de l'informatique, qu'à des agriculteurs déjà utilisateurs, souhaitant maîtriser de nouveaux usages. Notre objectif est de favoriser votre autonomie dans l'usage quotidien du numérique en vous fournissant des clés d'apprentissage et de bonnes pratiques permettant de rester serein devant la nouveauté et la multiplicité des outils. »

Franck Jacquet, Conseiller numérique à la Chambre d'agriculture

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr/vous-etes-agriculteur/conseiller-numerique-france-service

Contact : franck.jacquet@loir-et-cher.chambagri.fr / 06 35 54 24 91

ANALYSES DE LABORATOIRE



RSH : limitez votre consommation d'intrants avec la juste dose d'azote !

Mesurer ses reliquats d'azote en sortie hiver est utile pour ajuster la fertilisation azotée des cultures et est même obligatoire en Zone Vulnérable.

L'azote représente une grande partie des coûts d'intrants. Effectuer une analyse RSH, c'est avoir toutes les informations nécessaires pour économiser des doses d'azote tout en valorisant celles déjà présentes dans le sol. C'est également une mesure qui vous permettra de réajuster les apports dans le cas d'un manque d'azote. Dans tous les cas, ces analyses donneront les clés pour prévoir les apports d'engrais avec plus précision !

Vous souhaitez réaliser des analyses RSH ? L'équipe du laboratoire de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est à votre disposition !

Nouveauté 2023 : des points de collecte et de ramassage sont organisés à partir du mois de janvier ! Retrouvez la carte de la collecte sur notre site internet.

Contact : laboratoire@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 40

PACK SÉCURITÉ



Face à une réglementation complexe, sécurisez vos démarches réglementaires !

La réglementation agricole est complexe et il peut parfois être difficile de s'y retrouver. Pour vous apporter sérénité, simplicité et suivi optimal, la Chambre d'agriculture vous propose des prestations pour sécuriser une grande partie de vos démarches. Vous bénéficierez notamment d'un accompagnement tout au long de l'année.

De quoi est composé le pack Sécurité ?

- Les Reliquats sortis d'hiver (RSH)
- Un plan prévisionnel de fumure azotée
- Le Conseil Stratégique Phytosanitaire à tarif préférentiel
- La déclaration PAC
- Un abonnement Mes Parcelles pour la traçabilité de vos interventions

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr/vous-etes-agriculteur/productions-vegetales

Contact : secretariatgc@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 08

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

Guillaume Randuineau est agriculteur céréalier installé sur une exploitation de 225 hectares à Tourailles. Il cultive du blé tendre, du blé dur, du tournesol, de l'orge en partie brassicole et du colza.

Pourquoi avoir réalisé votre CSP plus d'un an avant le renouvellement de votre Certiphyto ?

J'ai découvert le CSP à l'une des réunions territoriales de la Chambre d'agriculture en décembre 2021. En 2024, je dois renouveler mon Certiphyto et le CSP devient obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024 pour pouvoir effectuer ce renouvellement. Je voyais donc arriver un encombrement des rendez-vous de réalisation du CSP d'ici fin 2023. J'ai anticipé le mien pour assurer mon renouvellement Certiphyto, car sans cela, je ne peux pas continuer d'appliquer des produits phytosanitaires dans mes champs. Je ne souhaitais pas me retrouver dans une situation de risque.

Comment s'est passé votre rendez-vous avec la conseillère de la Chambre d'agriculture ?

J'ai fourni les documents nécessaires pour le rendez-vous : mon attestation Certiphyto et mes IFT. Comme je saisi toutes mes interventions sur MesParcelles, les IFT se calculent automatiquement par culture, c'est pratique car la conseillère en a besoin pour interpréter leur évolution.

Le rendez-vous a eu lieu au siège de la Chambre, c'était un échange constructif. J'ai trouvé la conseillère à l'écoute, avec la connaissance de notre métier. Si on va au rendez-vous CSP dans l'esprit que c'est encore et seulement une nouvelle contrainte réglementaire, cela ne donne rien. J'ai adopté une attitude ouverte et positive, ce qui permet de se remettre en question.

Contact : csp@loir-et-cher.chambagri.fr / 02 54 55 74 75



Guillaume Randuineau, céréalier à Tourailles

Que reprenez-vous de ce moment d'échange ?

Nous avons mis à plat mon exploitation au complet, comme si on avait pris une photo de mon système agricole. J'ai aimé échanger sur ce que je fais avec une conseillère qui a un œil extérieur à mon entreprise. On a échangé sur l'assolement, les produits phytosanitaires, les impasses possibles, mais aussi sur les contraintes environnementales et sociales liées à mon exploitation pour identifier les pratiques pouvant être mises en place.

Quelles pratiques pensez-vous mettre en place ?

À mon échelle, le système colza -blé-orge ne fonctionne plus, donc j'ai choisi d'allonger ma rotation en intégrant une culture de printemps, le tournesol, en pratiquant un binage. Je vais aussi essayer dès cette année le colza associé à une plante compagne pour mieux lutter contre les insectes.

Je vais réfléchir à intégrer le désherbage mécanique en complément du chimique sur certaines cultures comme les céréales mais cela me demande plus de réflexions pour y aboutir. J'ai envie de m'adapter mais cela s'anticipe sur les moyens financiers et humains à mettre en place. Je

souhaite continuer à maintenir ma rentabilité économique en optimisant mes charges.

LE CSP, POURQUOI ?

Le CSP est un nouveau dispositif réglementaire issu de la loi Egalim visant à réduire l'usage et/ou l'impact des produits phytosanitaires sur l'exploitation. Il sera obligatoire pour acheter des produits phytos à compter du 1^{er} janvier 2024 en fonction de la date de votre Certiphyto

LE CSP, POUR QUI ?

Toutes les exploitations sauf celles en Agriculture Biologique ou en conversion sur la totalité de leur surface et celles certifiées Haute Valeur Environnementale.

LE CALENDRIER



A partir du 1^{er} janvier 2024 : toutes les exploitations devront pouvoir justifier d'un CSP en cas de contrôle phytosanitaire.

A partir du 1^{er} janvier 2026 : tout renouvellement de Certiphyto décideur (DENSA) sur une exploitation nécessitera la réalisation de deux CSP au cours des cinq années précédentes.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023

La nouveauté : les éco-régimes

L'éco-régime sera une aide directe (25 % du 1^{er} pilier), versée sous condition de mise en œuvre de pratiques en faveur de l'environnement. Elle sera issue d'une démarche volontaire de l'exploitation.

Deux niveaux de paiement seront existants, un niveau standard et un niveau supérieur. Un niveau supplémentaire est également prévu pour les agriculteurs ayant 100% de leur SAU en Agriculture Biologique. Pour bénéficier de ces paiements, trois voies d'accès sont possibles.

Voie 1 : certification

Les exploitations certifiées BIO et/ou HVE auront accès au paiement supérieur.

Voie 2 : Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE)

La présence d'un minimum de 7 % d'IAE sur la SAU permettra d'atteindre le paiement standard. Il faudra atteindre les 10 % pour obtenir le paiement supérieur.

Voie 3 : des pratiques agricoles dont l'éligibilité s'évaluera selon trois indicateurs liés au type de surfaces ; les terres arables, les prairies permanentes et les cultures pérennes.

Ces indicateurs devront tous être respectés pour obtenir le paiement :

- **Prairies Permanentes** : le non labour d'un minimum de 80 % pour le paiement standard et de 90% pour le paiement supérieur
- **Cultures Pérennes** : une couverture végétale de 75 % des inter-rangs pour le paiement standard à 95% pour le paiement supérieur
- **La diversité des cultures sur Terres Arables** : un système d'attribution de points est appliqué selon l'assolement sur les terres arables

Ainsi, avec 4 points, l'exploitation touchera le paiement standard. Avec 5 points et plus, c'est le paiement supérieur qui sera versé. Les exploitations totalisant moins de 4 points ne percevront aucun paiement concernant l'Eco-régime.

Les impacts sont différents en fonction de l'atteinte ou non des différents niveaux.

Prairies temporaires et jachères	5 à 30% des TA 2 points	30 à 50% des TA 3 points	Au moins 50% des TA 4 points
Fixatrices d'azote	soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, fève...	5 à 10% des TA ou plus de 5ha de TA Au moins 10% des TA	2 points 3 points
Céréales d'hiver	Selon hiver ou printemps : avoine, blé dur, blé tendre, épeautre, triticale, orge, seigle .../maïs	Au moins 10% des TA	1 point
Céréales printemps		Au moins 10% des TA	1 point
Plantes sarclées		betteraves, pommes de terre	Au moins 10% des TA
Oléagineux d'hiver	Colza et navette d'hiver, moutarde...	Au moins 7% des TA	1 point
Oléagineux de printemps	Tournesol, cameline, œillette, nyger...	Au moins 5% des TA	1 point
Autres cultures de TA	Légumes, riz, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin, maïs doux, ...	5 à 10% des TA	1 point
		10 à 25% des TA	2 points
		25 à 50% des TA	3 points
		50 à 75% des TA	4 points
		Plus de 75% des TA	5 points
Bonus faible surface en TA	Moins de 10 ha de TA		2 points
Bonus prairies permanentes	10 à 40% de la SAU	40 à 75% de la SAU	Plus de 75% de la SAU
	1 point	2 points	3 points

ECO-RÉGIMES / PRATIQUES AGRICOLES

Simulations sur une exploitation de 150 hectares

- Atteinte de N1 (scoring 4 points) : - 2 300€ vis-à-vis des aides découplées 2020
- Atteinte de N2 (scoring 5 points) : + 1 100€ vis-à-vis des aides découplées 2020
- Aucune atteinte de niveau : - 10 300€ vis-à-vis des aides découplées 2020

TA : Terres Arables



Déclarations PAC 2023

Anticipez et pré-réservez dès maintenant votre créneau de déclaration PAC 2023 en nous contactant au 02.54.55.20.08

Nous reviendrons ensuite vers vous pour fixer votre date de rendez-vous définitif.



LE POINT SUR LES CALAMITÉS AGRICOLES 2022

La situation climatique de ces dernières années a mis à l'épreuve les exploitations agricoles.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a réalisé les demandes de procédure de calamités agricoles, suite au gel de 2021, de 2022, et après l'épisode de grêle du mois de juin 2022.

Ces événements ont diversement touché les exploitations. Les gelées de 2021 ont fortement impacté la filière viticole et arboricole. Celles de 2022 étaient plus localisées, touchant les cultures précoces, telles que les productions de fruits rouges, la filière arboricole et plus faiblement la viticulture, hormis pour les cépages à débourrement précoce.

N'oublions pas que les apiculteurs sont également impactés par ces événements climatiques, notamment en ce qui concerne les miellées d'acacia.

La grêle a impacté 22 communes, avec des dégâts considérables, mais variables selon les zones touchées. Ainsi des pépinières, des vignes, des plans de fraisiers ou

de courgettes ont été totalement détruits localement.

Dans ce cadre, l'Etat a mobilisé en 2021 et 2022 des fonds d'urgences relayés par la DDT du Loir-et-Cher qui a donné lieu à 62 dépôts de dossiers de demande d'aide consécutifs aux chutes de grêle. 450 000€ ont été attribués.

La sécheresse de cet été a également pénalisé diversement les grandes cultures et certaines productions de fruits et légumes.

Cette situation exceptionnelle a donné lieu à une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles pour les surfaces fourragères. Les agriculteurs ont pu bénéficier d'un renforcement des avances versées dans le cadre de la PAC et la mobilisation des dispositifs de droit commun tel que l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

La récurrence de la survenue de ces événements pose aujourd'hui la question de la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique et autres crises économiques.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, a précisé que l'Etat apporte et apportera le soutien nécessaire à la gestion des crises. Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie a insisté sur la nécessité de poursuivre et d'accélérer l'adaptation de notre agriculture au changement climatique.

Avez-vous pensé à l'assurance multirisque climatique ?

A partir du 1^{er} janvier 2023, les calamités agricoles disparaissent à la suite de la réforme de l'assurance récolte. Destinée à tous, elle engage la responsabilité de chacun et un partenariat entre l'Etat et les assureurs afin que vous puissiez bénéficier d'une protection. Ainsi, en cas de pertes dues à un aléa climatique, tous les agriculteurs bénéficieront du Fonds de Solidarité National (FSN). Il vous est également conseillé de souscrire une assurance multirisque climatique pour mieux protéger votre exploitation.

AGENDA

JANVIER

Janvier : Assemblées Générales de GDA - Loir-et-Cher

26 janvier : Journée caprine - Sud-Loire

27 janvier : Nuit de l'orientation - Jeu de Paume - Blois

FÉVRIER

09 février : Journée bovins lait - Nord-Loire

Du 25 février au 05 mars : Salon International de l'Agriculture - Porte de Versailles - Paris
27 février : journée de présence du Loir-et-Cher sur le stand de la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire

MARS

13 mars : Conférence Industries Agro-Alimentaires - Blois

Mars : Concours départemental des vins - Noyers-sur-Cher

AVRIL

Avril : Portes Ouvertes BALF - Loir-et-Cher

MAI

Mai : Papilles en fête - Loir-et-Cher

JUIN

Juin : Marché de printemps BALF - Blois

10 et 11 juin : Comice agricole - Thorée-la-Rochette



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr



Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 2 rue des 11 Arpents, 41000 BLOIS - Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD • Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Annie GENY, Lucille AUGOYAT, Audrey LAJFERMAN, Frédérique GARNIER, Lore LIGONNIERE, Marc MERCIER, Hélène BIRAUD, Marthe VIVANT, Gaëlle DE MAGALHAES, Anne BUCHET, Juliette BAILLON, Céline DIARD, Hugo RIPOCHE-DAVY • Semestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : janvier 2023 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Les articles parus sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.

SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Une plateforme de
services tout en un
pensée avec vous pour
votre exploitation